

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 16 avril 2024

La Ville de Nantes lance un appel à coopérations pour favoriser l'accès pour les Nantaises et les Nantais à une alimentation accessible et durable

> Dépôts des dossiers à partir du 15 avril et jusqu'au 21 juin 2024

La justice sociale est au cœur de l'action de la Ville de Nantes et de l'ensemble des ses politiques publiques. Afin de répondre au plus près des besoins des Nantaises et des Nantais en situation de précarité ou d'isolement, la Ville de Nantes a adopté en juin 2023 une stratégie nantaise des nouvelles solidarités. Cette stratégie continue de se déployer : ce 15 avril, un appel à coopérations pluriannuel est lancé pour permettre à des structures d'imaginer collectivement un ou des projets permettant un accès à une alimentation accessible et durable. Les porteurs de projets ont jusqu'au 21 juin pour déposer leurs candidatures auprès de la Ville de Nantes.



« Cette nouvelle action a pour objectif de permettre aux Nantaises et aux Nantais d'accéder à une alimentation accessible financièrement et de qualité. Pour permettre à nos partenaires d'imaginer collectivement un ou plusieurs projets, nous proposons des financements inscrits dans la durée », affirme Abbassia Hakem, adjointe à la maire de Nantes déléguée aux solidarités et à l'inclusion sociale.

La Ville de Nantes poursuit le déploiement de cette stratégie nantaise des nouvelles solidarités, dotée de 2,35 millions d'euros supplémentaires. La Ville s'est engagée à mettre en œuvre une centaine d'actions, dont 15 actions phares.

« De premières réalisations ont déjà permis d'améliorer la situation, je pense à l'ouverture d'un guichet CCAS au Pôle Daniel Asseray. Mais aussi à l'expérimentation de la Coopérative nantaise des nouvelles solidarités qui, je l'espère, permettra de faciliter l'engagement et d'accompagner encore mieux les projets collectifs du territoire en faveur de la lutte contre la précarité et l'isolement social », indique Robin Salecroix, conseiller municipal délégué à la grande précarité.

Un 1er appel à coopérations pour renforcer ou initier de nouvelles solidarités alimentaires

Cet appel à coopérations a pour objectif de permettre l'émergence de projets, portés collectivement par 2 structures minimum¹, pour 3 ans, qui contribuent à accéder à une alimentation de qualité, abordable voire gratuite pour lutter contre la précarité alimentaire. 3 à 5 projets pourront être retenus avec une enveloppe allouée de 250 000€ par an (sous forme de subvention), répartie entre les projets.

Pour être retenus, les projets déposés devront répondre à un ou plusieurs de ces 5 axes :

- **Proposer une mutualisation des moyens logistiques et matériels.** Par exemple : mise en place de groupements d'achats, mutualisation des équipes, du matériel informatique, des lieux de stockage, de cuisine, des espaces de restauration, des véhicules, etc.

¹ Groupement pouvant rassembler des associations, fondations, structures de l'ESS, entreprises, universités, bailleurs sociaux, etc. Une de ces structures devra être l'interlocutrice directe de la collectivité.

- **Développer ou renforcer une offre de restauration abordable, durable et de qualité favorisant le lien, l'inter-générationnel, la mixité sociale et/ou l'insertion socio-professionnelle.** Par exemple : le développement, l'animation ou le renforcement de lieux de restauration inclusifs, le partage de compétences, des projets permettant le « faire ensemble » autour de la restauration, des activités d'insertion professionnelle en restauration, l'ouverture de l'offre de restauration privée à des personnes en situation de précarité, etc.
- **Récupérer et/ou transformer les invendus pour lutter contre le gaspillage alimentaire et soutenir la solidarité alimentaire.** Par exemple : projets de transformation alimentaire, offres de restauration abordable et de qualité ou distribution alimentaire de denrées de qualité issus des invendus, etc.
- **Renforcer la présence des produits locaux et de qualité dans l'offre alimentaire proposée par les structures sociales ou d'urgence sociale ou d'aide alimentaire.** Par exemple : développement/coopérations d'épiceries sociales proposant une offre de produits durables et de qualité, partenariat avec des producteurs locaux, etc.
Une attention particulière sera portée aux coopérations avec les acteurs de l'agriculture durable.
- **Renforcer l'accessibilité économique de l'alimentation durable et de qualité** via par exemple : le développement des partenariats avec les commerçants de bouche/épiceries alimentaires de qualité privées ou des projets de solidarités économiques.

Comment candidater ?

Le dossier doit être déposé par la structure coordinatrice du groupe auprès du CCAS de la Ville de Nantes à l'attention de Maud Chauffin et Perrine Dubois : maud.chauffin@nantesmetropole.fr / perrine.dubois@mairie-nantes.fr

L'appel à coopérations sera aussi consultable sur la page dédiée aux appels à projets de la Ville de Nantes : <https://metropole.nantes.fr/participer/participation-citoyenne/les-appels-a-projets>

Calendrier

- **15 avril 2024** : lancement de l'appel à coopérations
- **21 juin 2024** : date limite de dépôt des dossiers
- **Mi-septembre 2024** : sélection des lauréats
- **1er trimestre 2025** : lancement des projets

Stratégie des nouvelles solidarités, des actions concrètes déjà mises en place

Depuis son adoption en juin 2023 la **Stratégie nantaise des nouvelles solidarités s'est déjà concrétisée par plusieurs actions phares :**

- **L'ouverture d'un guichet CCAS en juillet 2023 au Pôle Daniel Asseray**, au coeur du quartier des Dervallières (jusqu'alors situé sur la place des Dervallières). Cela permet aux habitantes et aux habitants d'être informés au plus près de chez eux de leurs droits et d'engager les démarches nécessaires.

- **Le déploiement des référents santé dans différents quartiers nantais en octobre 2023** : 4 sont actuellement en poste² pour accompagner les enfants défavorisés vers le soin dans l'ensemble des quartiers prioritaires nantais. En 2023, 115 parcours de soin ont été réalisés par ce biais.

- **Le déploiement d'actions santé mentale dans plusieurs quartiers** : des formations gratuites en santé mentale (2 jours de formation) ont été proposées à des collectifs d'habitants, associations et personnels d'accueil dans 4 quartiers nantais : Breil, Nantes Nord, Bottière et Nantes Sud. 60 acteurs ont été formés et cette action se poursuit en 2024 avec l'ambition d'augmenter l'offre de formation, par le biais de nouveaux groupes de santé mentale.

- **L'ouverture d'une permanence Maison des Ados à la Maison de quartier du Breil en janvier 2024** pour permettre aux adolescents et leurs parents d'être aidés dans les difficultés qu'ils rencontrent : relations familiales, la scolarité, les relations amicales/amoureuses, le stress, la déprime, les questions de santé, etc.

- **L'expérimentation de la Coopérative des nouvelles solidarités lancée le 20 février 2024**. Déjà 2 ateliers ont été organisés pour poser les bases préalables à la construction du projet (répartition des rôles, partage d'une vision, point sur ce qui existe à Nantes en matière de solidarités, etc.). Des expérimentations seront ensuite menées pour tester le projet envisagé.

...ou sont sur le point d'être lancées, comme :

- **L'ouverture prochaine de nouveaux espaces ressources pour les seniors et les professionnels** dans les quartiers pour favoriser leur accès aux informations et droits en proximité, et lutter contre le non-recours. Le prochain ouvrira au Pôle Daniel Asseray.

- **L'élargissement prochainement des aides facultatives du CCAS aux 18-25 ans** pour leur donner un coup de pouce financier. Ils pourront par exemple bénéficier des aides coup de pouce ou du micro-crédit pour faire face à des difficultés financières ou d'aides pour payer leurs factures d'énergie.

2 Cette action est co-financée dans le cadre du Fonds Social Européen+